

16/5/10
Le Commissaire Enquêteur

isère

CONSEIL GÉNÉRAL

ag: KT
cc: D. Levassier
B. Fort (papier)
GR

THIERRY VIGNON

Directeur général
des services

Monsieur François Brottes
Maire de Crolles
Mairie
38920 Crolles

Grenoble, le 7 mai 2010

ARRIVÉ LE :

- 7 MAI 2010

Mairie de Crolles
(Isère)

Dossier suivi par Christel Barach
☎ 04 76 00 30 21
c.barach@cg38.fr
Ref : DAT / Hab

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis le plan local d'urbanisme de Crolles arrêté par votre conseil municipal, en vue de recevoir l'avis du Conseil général de l'Isère au titre de l'article L 123-9 du Code de l'urbanisme.

En matière de routes :

- le rapport de présentation doit être adapté car l'utilisation de la voie centrale de la RD10 par les transports en commun, mise en service en 2007, concerne uniquement le tronçon entre le giratoire du Raffour et l'autoroute ;
- les caractéristiques de la déviation de Crolles devront être conformes aux termes du protocole d'accord conclu en 2004 entre le Département de l'Isère, la COSI, la commune de Crolles et Aréa ;
- un éventuel réaménagement de la RD 1090 dans la traversée de Crolles devra être compatible avec le trafic résiduel, et il ne devra pas altérer la performance des transports collectifs routiers sur cet axe.

En matière d'urbanisation :

- l'objectif de localiser prioritairement l'urbanisation aux abords des axes des transports en commun pourrait être utilement étendu aux activités économiques.

En matière de protection contre les crues :

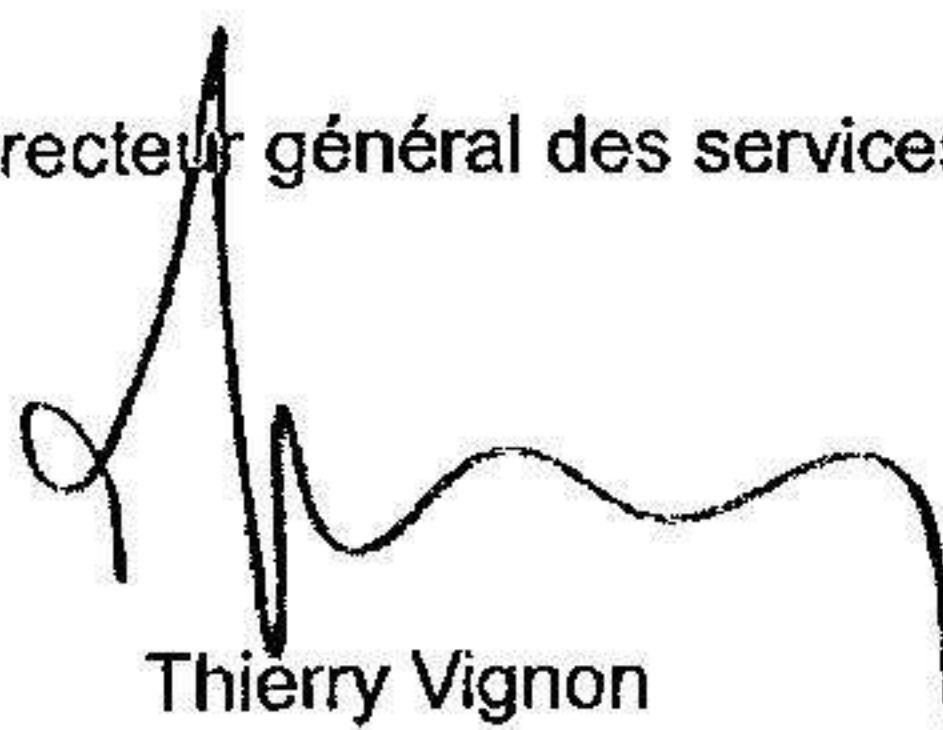
- pour permettre la réalisation du projet Isère amont, les emplacements réservés 20 et 31 (plateforme d'échange et voie de contournement) doivent prendre en compte les projets d'aménagement du canal du Bresson (recalibrage et rehausse de sa digue en rive droite).

En matière de protection de l'environnement :

- les corridors biologiques, qui représentent enjeu important dans le Grésivaudan, doivent être pris en compte pour préserver la fonctionnalité des derniers espaces non urbanisés ; et le tracé proposé sur votre commune devra être compatible avec le projet départemental.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Directeur général des services



Thierry Vignon